

UNDEF



The United Nations
Democracy Fund

**CLAUSE D'ÉVALUATION A POSTERIORI DES PROJETS DU FONDS DES
NATIONS UNIES POUR LA DÉMOCRATIE
Contrat N°.PD:C0110/10**

RAPPORT D'ÉVALUATION



**UDF-RAF-12-485 : Eau et assainissement pour tous : pour une société civile
forte et entendue en Afrique de l'Ouest**

Date: 26 Août 2016
Executive summary in English

Remerciements

Les évaluateurs expriment leur reconnaissance envers toutes les personnes qui ont contribué de leur temps et de leur énergie pour les aider à mener ce travail à bien. Ils souhaitent en particulier remercier, au sein du Secrétariat Permanent des Organisations Non Gouvernementales (SPONG), Mme Roukiattou Ouédraogo, chargée de communication et de plaidoyer, et M. Sylvestre Tiemtoré, Coordinateur. Ils remercient aussi les représentants des ONG partenaires du projet dans les différents pays pour leur disponibilité.

Bien entendu, les évaluateurs sont seuls responsables d'éventuelles erreurs ou omissions contenues dans le présent rapport.

Note

Les opinions exprimées dans le présent rapport sont celles des évaluateurs. Elles ne représentent en aucun cas les positions du FNUD ou des institutions mentionnées dans le texte.

Auteurs et contributeurs

Le présent rapport a été rédigé par Pierre Robert et Mahamadou Soré. Aurélie Ferreira a révisé le rapport. L'évaluation a été organisée par Aurélie Ferreira, consultante chargée d'évaluations pour Transtec, sous la direction d'Eric Tourrés, directeur de projet.



Map No. 4533 UNITED NATIONS
October 2014

Department of Field Support
Cartographic Section

Carte de l'Afrique de l'Ouest (© UN). Le projet a été mis en oeuvre dans les pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo.

Table des matières

I. EXECUTIVE SUMMARY	1
II. RÉSUMÉ EXÉCUTIF	3
III. INTRODUCTION ET CONTEXTE DU PROJET	6
(i) Objectifs du projet et de l'évaluation	6
(ii) Méthodologie de l'évaluation.....	6
(iii) Contexte régional du projet.....	7
IV. OBJECTIFS, STRATÉGIE ET MISE EN ŒUVRE DU PROJET	10
(i) Objectifs du projet	10
(ii) Logique d'intervention.....	11
V. CONSTATATIONS ET RÉPONSES AUX QUESTIONS ÉVALUATIVES	12
(i) Pertinence.....	12
(ii) Efficacité	15
(iii) Efficience.....	20
(iv) Impact.....	21
(v) Pérennité	22
VI. CONCLUSIONS	24
VII. RECOMMANDATIONS	25
ANNEXE 1 : QUESTIONS ÉVALUATIVES	26
ANNEXE 2 : DOCUMENTS EXAMINÉS	27
ANNEXE 3 : PERSONNES RENCONTRÉES	28
ANNEXE 4 : LISTE DES ACRONYMES	29

I. Executive Summary

(i) The project

This report is the evaluation of the project “Eau et assainissement pour tous : pour une société civile forte et entendue en Afrique de l’Ouest”, implemented from December 2013 to April 2016 inclusive by the Permanent NGO Secretariat (SPONG), a non-governmental NGO based in Ouagadougou, Burkina Faso, together with NGO platforms or groups in seven other West and Central African countries, with technical support from Coalition Eau, a French NGO platform. The operational budget of the project was US\$225,000. The project carried out activities in Benin, Burkina Faso, Cameroon, Mali, Mauritania, Niger, Senegal and Togo. It aimed at developing the technical expertise of the NGO platforms in these countries and their capacity to conduct lobbying activities and to take part in consultative and decision-making processes in the field of access to water, hygiene and sanitation (WASH). The general objective of the project was to “reinforce the voice and influence of civil society in West and Central Africa towards WASH access for all”. This objective was to be achieved through three key results:

- To reinforce the civil society platforms’ institutional capacity, technical expertise and capacity to make policy proposals in the WASH sector;
- To enhance civil society participation in decision-making and consultative processes in the WASH sector;
- To enhance access and dissemination of WASH sector information.

(ii) Evaluation findings

The project was **relevant** in that it addressed clearly defined needs for reinforcing capacity of WASH platforms and the platforms’ presence in consultation processes, and in that it had an appropriate methodology to address these needs. Its relevance was enhanced by its appropriate analysis of the challenges faced by civil society organizations in the countries covered, in terms of expertise, analytical capacity, management skills, credibility in the public eye and capacity to address government. In view of the project’s expected results, some factors did hamper relevance. They included an insufficient emphasis on organizational capacity building, a lack of emphasis on gender concerns in the consultation processes, and an insufficient focus on exchanges of information among participating platforms on issues of lobbying strategy.

The project was generally **effective** in that most planned activities were implemented (albeit with some delays) and most results were achieved. Achievements were of an adequate standard, especially in view of the vast geographical area covered by the project and the fact that the budgets devolved to each country were relatively limited. However, despite this generally positive picture, the project’s effectiveness varied notably between countries, as a result of both external and internal factors, such as governments’ degree of openness to dialogue with NGOs and the management skills of platform leaders. Minor changes in the design of the project could have reinforced its effectiveness – including for example the use of social networks to share information, as well as work with community radios.

The project was **efficient** in that activities were implemented within budget and that the management of human and financial resources was appropriate. The project achieved genuine added value, despite the risks inherent to activities thinly spread across eight countries. Project management was good, the management team at SPONG was committed and effective, as demonstrated by the level of satisfaction with management expressed by participating platforms’ representatives. Nevertheless, the evaluators note that the managers’

wish to fund all the platforms equally may have discouraged some of them from taking innovative approaches as they knew these would not be compensated financially.

The project clearly achieved elements of **impact**, identifiable and reasonably attributable to its activities. For example, it probably contributed to making attitudes within civil society organizations evolve towards a greater understanding of WASH access as a human right. It is also clear that the platforms' perception that they form an interdependent group was reinforced by the project. Beyond high-level political decision-makers, the project was able in several countries to influence government experts at ministry or local government level, hence causing attitude changes as well.

To the extent the project reinforced platforms' research and technical capacity and their ability to develop policy recommendations, it contributed to their **sustainability**, particularly by enhancing the platforms' visibility and credibility. Several platform representatives noted that the UNDEF project led to enhancing their professional skills across the region. The capacity building also helped enhance platforms' resilience and technical capacity and probably also their capacity to attract the attention of other development actors, including future donors. The project also helped reinforce some platforms' institutional capacity, though to a lesser extent than their technical capacity. The platforms' strategic capacity has also been enhanced. Nevertheless the platforms' sustainability could have been further enhanced through small projects implemented at platform level with professional staff.

(iii) Conclusions

- ***The project was relevant since it was based on an appropriate needs analysis.***
- ***The project would have been enhanced by an approach that would have further addressed platforms' resilience.***
- ***The project was effective, in particular as a result of the contacts developed by the platforms with national and local authorities, and the media.***
- ***Most of the planned results were achieved.***
- ***The project did not sufficiently focus on gender issues, and on equality of WASH access between rural and urban areas.***
- ***The project was managed well, and constituted a good use of available resources.***
- ***The project contributed to reinforcing platforms' credibility and sustainability.***

(iv) Recommendations

- ***SPONG and its partners should develop a new project building on the achievements of the present project.***
- ***SPONG and its partners should reinforce the gender aspect of their lobby work.***
- ***SPONG and its partners should reinforce the research and strategy development elements of any future project, involving government authorities.***
- ***Any new project should also reinforce the sustainability of the platforms.***

II. Résumé Exécutif

(i) Le projet

Ceci est le rapport de l'évaluation du projet « Eau et assainissement pour tous : pour une société civile forte et entendue en Afrique de l'Ouest », mis en œuvre de décembre 2013 à Avril 2016 inclus par le Secrétariat permanent des organisations non-gouvernementales (SPONG), une ONG basée à Ouagadougou (Burkina Faso) et par des collectifs et plateformes d'ONG dans sept autres pays d'Afrique de l'Ouest, avec le concours de la Coalition Eau, plateforme d'ONG basé en France. Le projet avait un budget opérationnel de 225 000 dollars US. Le projet a mené des activités dans les pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Togo. Il s'agissait en particulier de développer l'expertise technique et la capacité de plaidoyer des collectifs partenaires, et leur participation aux processus de consultation et de décision concernant l'accès à l'eau et à l'assainissement.

L'objectif général du projet était de « renforcer la voix et l'influence de la société civile en Afrique de l'Ouest et du Centre pour un accès à l'eau potable et à un assainissement pour tous ». Cet objectif était décliné en trois résultats, ainsi libellés dans le document de projet :

- « Les capacités institutionnelles, l'expertise et la force de proposition des collectifs de la société civile du secteur eau et assainissement sont renforcés » ;
- « La société civile participe aux processus de décision et investit les espaces de dialogue et de concertation du secteur » ;
- « L'accès à l'information, la diffusion et le partage des connaissances sur les enjeux du secteur sont améliorés et dynamiques ».

(ii) Constats de l'évaluation

Le projet était **pertinent**, en ce qu'il avait répondu à des besoins clairement définis – renforcement des capacités des collectifs et présence dans les espaces de consultation sur l'accès à l'eau et à l'assainissement – et adoptait une méthodologie appropriée pour répondre à ces besoins. Sa pertinence était renforcée par le fait qu'il était fondé sur une analyse juste des défis auxquels fait face la société civile dans les différents pays : expertise et capacité d'analyse, capacité de gestion, crédibilité auprès des pouvoirs publics, visibilité dans l'opinion, etc.

Au regard des trois principaux résultats attendus, certains facteurs ont limité la pertinence. Le renforcement des capacités n'était pas suffisant. Dans la participation aux processus de décision, les collectifs ont rarement donné la priorité aux aspects liés à l'inégalité de genre. Les échanges d'information et de stratégies de plaidoyer entre les pays participants ont été moins priorisés que nécessaire.

Le projet, dans son ensemble, a été **efficace** en ce que la majorité des activités prévues a été mis en œuvre, quoique souvent avec retard, et les résultats attendus ont été atteints pour l'essentiel. Le niveau d'efficacité dans l'atteinte des résultats était adéquat, compte tenu du fait que le projet était dispersé sur une aire géographique très large et que les budgets consacrés à chacun des pays étaient par conséquent relativement limités. Malgré ce tableau d'ensemble relativement favorable, l'efficacité du projet était variable d'un pays à l'autre, en raison de facteurs externes (tels que l'attitude des autorités vis-à-vis des collectifs, ou les conditions sécuritaires) et de facteurs internes au projet (capacité des collectifs).

De manière générale, on peut considérer que le projet a rempli ses objectifs, malgré un niveau d'ambition relativement élevé et malgré les quelques limitations soulevées ci-dessus.

Quelques changements mineurs dans la conception du projet – usage de réseaux sociaux, sensibilisation de journalistes de radios communautaires – auraient renforcé l'effectivité du projet, même si celle-ci était déjà satisfaisante.

Le projet était **efficace**, en ce que les activités ont été menées dans le respect global de l'enveloppe financière prévue et que la gestion des ressources humaines et financière était appropriée. Le projet a abouti à une réelle valeur ajoutée, malgré le risque de « saupoudrage » inhérent à des activités réparties sur huit pays. La gestion du projet était correcte, l'équipe du SPONG était mobilisée et efficace, de sorte que les partenaires des différents pays ont pu gérer leur part du projet sans trop de difficultés. Les évaluateurs observent que le souci d'équité entre les collectifs, qui animait les gestionnaires, a pu décourager la prise d'initiative par ceux-ci, s'ils savaient qu'ils ne seraient pas compensés financièrement.

Le projet a clairement des **éléments d'impact** identifiables et raisonnablement attribuables. Ainsi, il a sans doute contribué, dans le prolongement des projets précédemment menés par la Coalition Eau et les collectifs, à faire changer les attitudes au sein de la société civile vis-à-vis de l'accès à l'eau et à l'assainissement, perçus comme des droits et non de simples composantes de l'aide au développement.

Il est clair que la perception des huit collectifs selon laquelle ils forment un groupe interdépendant est sortie renforcée du projet. Il est clair que la compréhension des enjeux de l'accès à l'eau et à l'assainissement comme étant des enjeux de droits humains a été renforcée. Au-delà des décideurs de haut niveau, le projet a dans plusieurs pays permis le développement de relations de travail entre les collectifs et des experts gouvernementaux, au niveau de ministères ou de collectivités publiques, ce qui a contribué également à certains changements d'attitude de leur part vis-à-vis du rôle des collectifs.

Dans la mesure où le projet a renforcé les capacités des collectifs, en particulier en matière de capacité de recherche et de proposition sur le droit à l'eau, il a contribué également à renforcer leur **pérennité**, à travers la visibilité et la crédibilité que ceux-ci ont acquis. Selon plusieurs collectifs, c'est le projet et le financement du FNUD qui ont permis d'élever le niveau de professionnalisme de l'ensemble des collectifs. Le renforcement des capacités des collectifs a sans doute aussi contribué à leur résilience, sous la forme d'acquis d'expertise technique en matière d'accompagnement communautaire, et peut-être aussi sous la forme d'une certaine visibilité au niveau local, susceptible d'attirer l'attention d'acteurs du développement (qui pourront éventuellement devenir des bailleurs de fonds).

L'expérience du projet a également permis le renforcement des capacités de certains des collectifs en termes institutionnels, même si cet aspect n'avait pas la même priorité que l'expertise technique. La capacité de réflexion stratégique a également progressé, de l'avis de plusieurs représentants de collectifs. On peut penser toutefois que l'élément de pérennité aurait été renforcé si les collectifs avaient été en mesure de financer, au moins en partie, un apport en personnel qualifié.

(iii) Conclusions

- ***Le projet était pertinent parce qu'il est fondé sur une analyse solide des besoins.***
- ***Le projet aurait bénéficié d'une approche qui aurait mieux renforcé la résilience des collectifs.***
- ***Le projet était effectif, en particulier du fait des contacts développés entre les collectifs et les autorités locales et les médias.***

- ***L'essentiel des résultats escomptés a été atteint.***
- ***Le projet n'a pas suffisamment insisté sur l'égalité de genre et sur l'équité dans l'accès à l'eau et à l'assainissement.***
- ***Le projet était correctement géré et a représenté un bon usage des ressources disponibles.***
- ***Les actions de plaidoyer ont contribué à des éléments substantiels d'impact.***
- ***Le projet a contribué à renforcer la crédibilité et la résilience des collectifs, renforçant ainsi leur pérennité.***

(iv) Recommandations

- ***Le SPONG et ses partenaires devraient développer un projet conjoint renforçant les acquis du présent projet.***
- ***Le SPONG et ses partenaires devraient renforcer l'aspect genre de leur plaidoyer.***
- ***Le SPONG et ses partenaires devraient renforcer la recherche et la coordination des stratégies nationales de plaidoyer auprès des autorités gouvernementales.***
- ***Un nouveau projet devrait donner la priorité au renforcement de la pérennité des collectifs.***

III. Introduction et contexte du projet

(i) Objectifs du projet et de l'évaluation

Ceci est le rapport de l'évaluation du projet « Eau et assainissement pour tous : pour une société civile forte et entendue en Afrique de l'Ouest », mis en œuvre de décembre 2013 à Avril 2016 inclus par le Secrétariat permanent des organisations non-gouvernementales (SPONG), une plateforme d'ONG basée à Ouagadougou (Burkina Faso) et par des collectifs et plateformes d'ONG dans sept autres pays d'Afrique de l'Ouest, avec le concours de la Coalition Eau, plateforme d'ONG basé en France. Le projet avait un budget de 250 000 dollars US, dont US\$25 000 réservés à l'évaluation finale. Le projet a mené des activités dans les pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Togo. Il s'agissait en particulier de développer l'expertise technique et la capacité de plaider des collectifs partenaires, et leur participation aux processus de consultation et de décision concernant l'accès à l'eau et à l'assainissement.

L'objectif général du projet était de « renforcer la voix et l'influence de la société civile en Afrique de l'Ouest et du Centre pour un accès à l'eau potable et à un assainissement pour tous ». Cet objectif était décliné en trois résultats, ainsi libellés dans le document de projet :

- « Les capacités institutionnelles, l'expertise et la force de proposition des collectifs de la société civile du secteur eau et assainissement sont renforcés » ;
- « La société civile participe aux processus de décision et investit les espaces de dialogue et de concertation du secteur » ;
- « L'accès à l'information, la diffusion et le partage des connaissances sur les enjeux du secteur sont améliorés et dynamiques ».

L'évaluation du projet s'est faite selon les règles déterminées conjointement par le Fonds des Nations Unies pour la démocratie (FNUD) et Transtec, à travers un document intitulé « *UNDEF Evaluation Operational Manual* ». Ce document indique que « l'objectif de l'évaluation est d'entreprendre une analyse approfondie des projets financés par le FNUD afin d'aboutir à une meilleure compréhension de ce qui fait un projet réussi et ainsi d'aider le FNUD dans la détermination de ses futures stratégies de projet. Les évaluations doivent également permettre aux parties prenantes de déterminer si les projets ont été réalisés conformément au Document de Projet et si les résultats escomptés ont été obtenus ».

(ii) Méthodologie de l'évaluation

L'équipe d'évaluation était composée d'un expert international, chef d'équipe, et d'un expert burkinabé. Les consultants ont étudié la documentation sur le projet fournie par le FNUD et le SPONG, ainsi que des informations sur l'accès à l'eau et à l'assainissement en Afrique de l'Ouest, ainsi que des documents sur le plaidoyer dans le domaine du droit à l'eau.¹

La visite de terrain, menée du 6 au 10 juin 2016 inclus, a donné lieu à des rencontres à Ouagadougou avec les personnels du SPONG, entité coordinatrice du projet, ainsi qu'avec d'autres parties prenantes (ONG, journalistes, ministère concerné). Les consultants se sont également rendus à Cotonou (Bénin) et Niamey (Niger), où ils ont rencontré les représentants des ONG partenaires et interviewé d'autres parties prenantes. Les consultants ont également interviewé par téléphone les ONG des pays partenaires du projet qu'ils n'ont pas visités. Un consultant a également rencontré une représentante de la Coalition Eau à Paris.

¹ La documentation consultée est listée en annexe de ce rapport.

Les évaluateurs, conformément à la note de lancement de l'évaluation, se sont particulièrement intéressés aux points suivants lors des interviews et analyses de documents écrits :

- **Pertinence : conception du projet.** Les évaluateurs ont vérifié dans quelle mesure le projet était adapté à la diversité des contextes nationaux dans 8 pays de la vaste sous-région. Les pays diffèrent par le climat, les modes de production agricoles, et sur le plan institutionnel.
- **Pertinence : approche par les droits.** La reconnaissance du droit à l'eau étant une avancée importante de ces dernières années, ayant été reconnu par l'ONU en 2010. Il était donc approprié d'examiner dans quelle mesure le projet a adopté une approche par les droits, en termes de plaidoyer pour la reconnaissance de ce droit et pour que les Etats remplissent leurs obligations à cet égard.
- **Pertinence : égalité de genre.** Le document de projet se réfère à la question du genre, mais ne dit pas en détail comment les besoins spécifiques des femmes et des jeunes filles sont pris en considération dans le projet. Les évaluateurs ont examiné cette question.
- **Efficacité : atteinte des résultats.** L'essentiel des activités a été réalisé, mais il était important de réunir plus d'information sur l'atteinte des résultats prévus. En particulier, il était important de former une image de la diversité des résultats selon les pays. Les évaluateurs ont examiné ce point, et considéré dans quelle mesure les difficultés rencontrées auraient pu être prévues, évitées ou réduites. Dans le même esprit les évaluateurs ont considéré dans quelle mesure le profil des collectifs partenaires a conditionné l'efficacité du projet – certains collectifs étaient spécialisés dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, d'autres étaient généralistes.
- **Efficacité : échanges d'information.** Les évaluateurs ont examiné dans quelle mesure les échanges d'information entre partenaires – conditionnant l'apprentissage sur la base du retour d'expérience – ont été suffisants et ont permis aux collectifs d'améliorer leurs pratiques.
- **Efficacité : usage des fonds.** Le budget était clairement limité au vu du large éventail de pays couverts par le projet. Les évaluateurs ont examiné l'usage fait des fonds, et en particulier ils ont considéré s'il eut été possible de renforcer la valeur ajoutée du projet par un autre usage des fonds.
- **Impact du plaidoyer.** Les évaluateurs ont considéré dans quelle mesure les activités de plaidoyer ont eu un impact tangible dans les pays considérés, tant au niveau des politiques nationales qu'à celui de la situation sur le terrain, dans le cas des communautés vulnérables.
- **Durabilité des collectifs partenaires.** Le projet était destiné à renforcer l'expertise et la résilience des collectifs partenaires. Les évaluateurs examineront dans quelle mesure ces structures sont sorties renforcées du projet, et leur capacité à agir de manière autonome, y compris en matière de levée de fonds.

(iii) Contexte régional du projet

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement constitue toujours un défi dans de nombreux pays africains au sud du Sahara. A titre d'illustration, selon des données de la Banque africaine de développement (BAD), le Bénin avait un taux de desserte en eau potable de 63 % en 2012 pendant que celui du Burkina Faso était de 65% en 2015 avec un taux d'accès à l'assainissement de 32 % en zone urbaine et 9% en zone rurale en 2014.

Face à cette situation, les gouvernements des pays de l'Afrique de l'Ouest ont souscrit à plusieurs engagements nationaux dans le domaine de l'accès à l'eau et à l'assainissement, dont les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), aujourd'hui Objectifs de développement durable (ODD). Egalement au niveau national, dans de nombreux pays, des

politiques sectorielles, des textes de loi² ainsi que des organes de régulation ont été mis en place par les Etats en vue de contribuer à l'augmentation des taux d'accès à l'eau et à l'assainissement.

L'accès à l'eau et à l'assainissement a été reconnu par les Nations Unies en 2010, à travers une déclaration de l'Assemblée générale. En 2013, le Conseil des droits de l'Homme a élaboré le contenu normatif de ce droit, tandis que le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international sur les droits économique, sociaux et culturels a introduit une possibilité de recours en cas de violation de ce droit. Ce droit fait partie intégrante d'autres droits, comme par exemple les droits concernant l'accès à un logement décent et le droit à la santé. Il inclut certaines protections (contre la pollution illégale, la discrimination à l'accès, la protection des sources traditionnelles, etc.) ainsi que des obligations pour les Etats : reconnaissance de quantités minimales dans la fourniture d'eau potable, fourniture d'eau dans les lieux de détention, etc.



Rencontre entre le SPONG et le président du Conseil national de transition (parlement de transition) du Burkina Faso, pour plaider en faveur de l'introduction du droit à l'eau dans la Constitution, mai 2015. ©SPONG

Toutefois, en dépit de la volonté politique affichée, l'effectivité du droit à l'eau et à l'assainissement tel que reconnu par le droit international n'est pas une réalité pour toutes les populations. Le tableau suivant résume les conditions d'accès à l'eau et à l'assainissement dans les pays ciblés par le projet :

Pays	% accès eau potable	% accès assainissement
Bénin	67	30
Burkina Faso	61	13
Cameroun	66	51
Mali	50	45
Mauritanie	53	24
Niger	46	7
Sénégal	76	28
Togo	52	12

Source : UNICEF, 2008. Les pourcentages sont par rapport à la population totale.

Le tableau montre une situation contrastée entre les huit pays, et au sein d'un même pays en termes d'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Ainsi par exemple, le Bénin, le Burkina Faso et le Cameroun sont les trois pays disposant des meilleurs taux d'accès à l'eau potable : parmi ceux-ci le Bénin et le Cameroun ont aussi parmi les meilleurs taux d'accès à l'assainissement, tandis que le Burkina Faso est loin derrière sur ce plan. D'autres pays, tels

² Par exemple au Burkina Faso, il y a la Politique nationale pour l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement (PN-AEPA) de 2006 et la Loi d'orientation de l'eau (2001) ; au Bénin, on note la Politique de l'eau de 2009 et la Loi sur l'eau (2010). Au Togo, il y a la Politique nationale d'hygiène et d'assainissement pour le Togo (PNHAT) de 2001.

le Sénégal et le Togo, présentent également un contraste important entre les taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, tandis qu'au Mali ces taux sont relativement proches.

Le SPONG et ses partenaires

Le projet a été coordonné par le SPONG, une des plateformes d'ONG les plus anciennes de la sous-région. La Coalition Eau (ONG Eau vive), en France, a fourni des conseils techniques et stratégiques lors de la formulation du projet, et pendant sa mise en œuvre.

Les collectifs d'ONG du Bénin, du Cameroun, du Mali et du Togo sont spécialisés dans le domaine de l'accès à l'eau et à l'assainissement. Leurs homologues des autres pays (Burkina Faso, Mauritanie, Niger et Sénégal) sont au contraire des collectifs plus généralistes, orientés vers le développement rural.



Acteurs de la société civile débattant d'une pénurie d'eau à Ouagadougou, mai 2016. ©SPONG

IV. Objectifs, stratégie et mise en œuvre du projet

(i) Objectifs du projet

Le document de projet présentait comme suit le problème auquel il se proposait de répondre (résumé) :

Les Etats africains reconnaissent la nécessité de dialoguer avec tous les acteurs, notamment la société civile, pour faire progresser le secteur eau et assainissement. Mais les espaces de dialogue ne sont pas partout effectifs, et demandent à être investis par la société civile. La gestion des ressources en eau requiert des démarches participatives, mais la société civile des pays ciblés manque de structuration, de capacité d'analyse et de proposition, pour devenir une véritable force de plaidoyer.

Le document de projet identifiait diverses causes de la faiblesse de la société civile en matière de plaidoyer sur l'eau et l'assainissement : fonctionnement souvent informel des collectifs ; manque de volonté de la part des ONG membres de mieux structurer les collectifs ; faibles compétences techniques ; etc. Dans ce contexte, le projet se proposait de procéder en trois étapes :

- Mise en place d'un réseau sous-régional ;
- Renforcement des capacités ;
- Dialogue avec les institutions et les media, et conduite d'action de plaidoyer communes ;
- Participation aux espaces de concertations nationaux et internationaux ; évènements publics.

Ces étapes sont pour l'essentiel reproduites dans la formulation des résultats attendus. Pour atteindre ces derniers, le document de projet proposait de nombreux ateliers de formation et d'échange entre les représentants des divers collectifs nationaux, ainsi que des analyses des enjeux de plaidoyer dans le secteur eau/assainissement, dans chacun des pays ciblés. Les rencontres sous-régionales devaient permettre de renforcer les capacités des organisations, et en particulier de leur faire acquérir une expertise sur le secteur de l'eau et de l'assainissement, de manière à faire des collectifs des interlocuteurs crédibles pour les gouvernements. Des actions d'information auprès des médias et du grand public étaient également prévues.

Ciblage

Le projet ciblait sept pays d'Afrique de l'Ouest, ainsi que le Cameroun, habituellement classé en Afrique centrale. Ces pays, tous francophones, étaient ceux couverts précédemment par un projet de la Coalition Eau, collectif d'ONG françaises, qui avait identifié des collectifs eau/assainissement de la société civile dans chacun de ces pays, et avait commencé à travailler avec eux. Les activités menées dans le cadre de ce précédent projet, de 2009 à 2013, ont consisté en des formations et des réunions d'échange d'expériences. Ces réunions ont donné l'occasion aux collectifs de se concerter pour développer la proposition soumise au FNUD.

Le fait que les collectifs de ces pays travaillent ensemble depuis 2009 expliquait la décision de maintenir une approche sur huit pays. Un tel nombre pouvait sembler élevé – d'autant que le budget du projet était relativement limité – mais il s'expliquait du point de vue du SPONG et des autres demandeurs par le fait que les collectifs formaient un groupe déjà établi, de sorte qu'il aurait été difficile d'exclure un ou plusieurs pays de la proposition soumise au FNUD.

Il était aussi à noter que les ONG opérant en Afrique anglophone dans le domaine de l'eau et de l'assainissement (Water, Sanitation and Hygiene, WASH) étaient déjà mieux structurées en réseau que leurs homologues d'Afrique francophone. Cela justifiait, selon les participants, le ciblage de pays francophones. En effet, le réseau panafricain ANEW (*African Civil Society Network on Water and Sanitation*) était de fait – et reste encore – principalement anglophone.

(ii) Logique d'intervention

Le tableau ci-après synthétise la logique d'intervention du projet, liant les activités menées, les résultats attendus et les objectifs spécifiques destinés à contribuer à la réalisation de « l'objectif de développement » recherché.

Activités prévues*	Résultats attendus*	Objectif de développement*
<ul style="list-style-type: none"> • Ateliers régionaux de formation et d'échange entre collectifs. • Rapport de capitalisation et partage des expériences de plaidoyer réussies menées par la société civile. • Etudes nationales sur les enjeux de plaidoyer. • Conduite de plaidoyers communs sur les enjeux majeurs. • Rencontres et dialogues entre collectifs et institutions nationales du secteur. • Participation aux espaces consultatifs nationaux, régionaux et internationaux. • Réseau d'échanges sous-régional, avec outils de partage. • Ateliers d'informations pour les journalistes du secteur. • Evènements grand public lors de temps forts. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les capacités institutionnelles, l'expertise et la force de proposition des collectifs de la société civile du secteur eau et assainissement sont renforcés. • La société civile participe aux processus de décision et investit les espaces de dialogue et de concertation du secteur. • L'accès à l'information, la diffusion et le partage des connaissances sur les enjeux du secteur sont améliorés et dynamiques. 	<p>Favoriser un accès à l'eau potable et à l'assainissement pour tous dans 8 pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre, en renforçant la voix et l'influence de la société civile dans ce domaine</p>

* Les activités et résultats sont formulés par les évaluateurs en fonction du document de projet. Leur formulation peut différer de celle utilisée dans ce document.

V. Constatations et réponses aux questions évaluatives

Cette évaluation est basée sur des questions évaluatives conçues pour correspondre aux critères d'évaluation du Comité d'aide au développement de l'Organisation pour la coopération et le développement économique. Les questions et sous-questions figurent à l'annexe 1 du présent document.

(i) **Pertinence**

Le projet était pertinent, en ce qu'il avait répondu à des besoins clairement définis – renforcement des capacités des collectifs et présence dans les espaces de consultation sur l'accès à l'eau et à l'assainissement – et adoptait une méthodologie appropriée pour répondre à ces besoins. Sa pertinence était renforcée par le fait qu'il était fondé sur une analyse juste des défis auxquels fait face la société civile dans les différents pays : expertise et capacité d'analyse, capacité de gestion, crédibilité auprès des pouvoirs publics, visibilité dans l'opinion, etc.

Dans ce contexte généralement positif, quelques facteurs limitaient toutefois la pertinence du projet : le choix de couvrir huit pays a réduit la capacité d'action dans chacun d'entre eux, de sorte que les collectifs n'ont pas toujours pu se confronter à tous les enjeux de plaidoyer qu'ils avaient identifiés. Au regard des trois principaux résultats attendus, les limitations en termes de pertinence étaient les suivantes :

- En ce qui concerne le renforcement des capacités, s'il était clairement identifié et mis en œuvre sur le plan des capacités *techniques* des collectifs, le document de projet était moins explicite sur le plan du renforcement des capacités *d'organisation*. Si celles-ci étaient incluses dans les formations, elles n'ont pas reçu la même priorité que les précédentes.
- En ce qui concerne la participation aux processus de décision et aux espaces de concertation, la principale limitation en termes de pertinence concernait sans doute l'égalité de genre : le principe consistant à « investir » les espaces de concertation était tout à fait approprié, mais les collectifs ont rarement donné la priorité aux aspects liés à l'inégalité de genre dans leur approche de ce résultat.
- Enfin, en ce qui concerne le résultat sur l'accès à l'information et le partage des connaissances, le projet se proposait de soutenir des échanges soutenus d'information et de stratégies de plaidoyer entre les pays participants. Toutefois les actions effectivement prévues (et réalisées) ne donnaient guère la priorité à cet aspect de coordination régionale.

Réponse aux besoins

Comme indiqué dans les pages précédentes, le document de projet avait correctement identifié la question du droit à l'eau et à l'assainissement comme devant être confrontée par la société civile des pays ciblés. L'analyse des forces et faiblesses de la société civile était correctement effectuée, plusieurs causes de faiblesse étant mises en avant, telles que le fonctionnement informel de certains collectifs, le manque de volonté de coordination de certaines ONG, le manque d'accès à l'information et d'échanges entre collectifs, etc. Il faut noter toutefois que, si le projet était conçu de manière à répondre à certains de ces facteurs de faiblesse, il n'a pas répondu à tous. Ainsi, le projet a donné la priorité au renforcement des capacités techniques des collectifs : formations et séminaires destinés à renforcer la compréhension des enjeux liés à l'accès à l'eau et à l'assainissement, et la capacité à interagir avec les services techniques des ministères et autorités locales, familiarisation des collectifs à des techniques de plaidoyer correspondant au secteur, etc. Par contre, les besoins des collectifs – également identifiés dans l'analyse sous-tendant le projet – en

termes de professionnalisme, d'accès aux financements, et plus généralement de gouvernance et de gestion, n'ont pas fait l'objet d'une réponse explicite et systématique (même si plusieurs ateliers régionaux ont abordé les questions de gestion). Il aurait été souhaitable d'inclure un élément plus important de développement des capacités institutionnelles des collectifs, tel que suggéré ci-dessous. Ce point était important au vu de la précarité de nombre d'ONG et de collectifs du secteur, qui sont rarement en mesure de salarier du personnel qualifié.

En ce qui concerne la participation aux espaces de concertation et autres mécanismes de consultation et de décision, la nécessité pour les collectifs de participer activement était clairement analysée. La participation à ces espaces répondait en effet à plusieurs besoins :

- Accès à l'information : les espaces de concertations sont aussi des occasions d'obtenir des informations sur les politiques gouvernementales, les budgets et les plans, Ils permettent aussi aux collectifs d'identifier les acteurs qu'il est pertinent d'influencer. Les interviews menées par les évaluateurs ont montré que ce dernier aspect était particulièrement important aux yeux de nombreux collectifs.
- Renforcement de la crédibilité des collectifs. En étant visibles et actifs dans les espaces de concertation, les collectifs pouvaient attirer l'attention des décideurs à divers niveaux. Ils pouvaient également démontrer leur compréhension des enjeux juridiques et techniques de l'accès à l'eau et à l'assainissement.

Stratégiquement, cet aspect du projet était l'un des plus pertinents, et il s'est révélé particulièrement effectif, dans plusieurs pays. Toutefois, la conception du projet tendait à mettre en avant les aspects « networking » et l'acquisition de connaissances par les collectifs, plutôt que les aspects « plaidoyer » proprement dits. En particulier, on peut regretter que le document de projet n'ait pas donné la priorité à la mise en avant des inégalités de genre dans l'accès à l'eau et à l'assainissement, dans le cadre de cette stratégie d'investissement des espaces de concertation.

Concernant la diffusion et le partage des connaissances, le projet répondait à des besoins clairement exposés dans le document de projet – en particulier, il mettait l'accent sur la familiarisation du public, des media et des décideurs politiques avec le droit à l'eau et à l'assainissement. Sur ce plan, le projet était particulièrement pertinent, et a connu des succès importants (voir ci-dessous « effectivité »). On peut regretter, toutefois, que deux éléments aient limité la pertinence du résultat escompté dans ce domaine :

- Le projet, tel qu'il était conçu, ne donnait pas une priorité suffisante au développement de stratégies conjointes de plaidoyer à travers les pays de la région. Il tendait à outiller les collectifs afin qu'ils développent leur propre stratégie, et dans une moindre mesure à échanger des expériences d'un pays à l'autre, mais l'approche restait nationale.
- Le projet manquait également de mécanismes dédiés pour échanger des informations en temps réel sur les activités de plaidoyer. Les difficultés logistiques ont contribué à limiter ces échanges, mais celles-ci auraient pu être contournées dans une certaine mesure avec l'usage judicieux des réseaux sociaux.

Ces limitations à la pertinence du projet étaient substantielles mais le projet est resté pertinent dans son ensemble, pour deux raisons principales :

- La précarité du secteur de l'eau et de l'assainissement (tant au niveau de la société civile qu'à celui des actions gouvernementales) dans les pays ciblés était telle que l'action, même relativement limitée, offrait une bonne réponse à des besoins urgents ;
- Le projet était stratégiquement solide : il était construit sur une analyse de qualité, et fondé sur des partenariats connus à l'avance et sur des méthodes pilotées auparavant.

Analyse des enjeux de plaidoyer

Le document de projet analyse la situation des collectifs d'ONG du secteur eau et assainissement, mais il n'explore pas en détail les causes des défaillances d'accès à l'eau et à l'assainissement dans les différents pays. Cette tâche était dévolue, selon le document, à des études nationales des enjeux de plaidoyer qui devaient être effectuées dans chacun des pays au cours des premiers mois du projet. Pour l'essentiel, ces études nationales ont en effet identifié des thématiques importantes en matière de plaidoyer et des analyses, parfois détaillées, des facteurs politiques, institutionnels et économiques influençant l'accès à l'eau et à l'assainissement. S'il est difficile de résumer les différentes études nationales, on remarque les points suivants, communs à la plupart d'entre elles :

- Les études présentent une cartographie des principales politiques et du cadre législatif concernant l'accès à l'eau et à l'assainissement. Certains pays possèdent des schémas directeurs à long terme (Sénégal, Cameroun) tandis que d'autres (Burkina Faso, Niger, Bénin) ne mentionnent l'accès à l'eau que dans le cadre de plans de réduction de la pauvreté ou de plans de réalisation des ODD, qui sont souvent plus vagues et pas toujours traduits en plans annuels spécifiques.
- Elles présentent souvent une cartographie des principales parties prenantes (ministères, services de gestion des ressources en eau, compagnies municipales d'adduction d'eau, ONG, etc.). Il en ressort souvent qu'une des faiblesses institutionnelles des Etats se situe, dans ce secteur, au niveau des collectivités locales, qui manquent d'experts qualifiés alors que les processus de décentralisation leur ont confié la gestion de l'eau et de l'assainissement.
- Il apparaît dans de nombreux pays (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Togo en particulier) que les budgets destinés à l'eau et l'assainissement sont en grande majorité fournis par les partenaires techniques et financiers, les Etats eux-mêmes n'en fournissant qu'une petite partie.
- Dans ce contexte, les enjeux de plaidoyer identifiés sont souvent les suivants :
 - Reconnaissance juridique du droit à l'eau et à l'assainissement ;
 - Développement de cadres juridiques, schémas directeurs d'accès à l'eau ;
 - Mise en œuvre des engagements pris dans le cadre des ODD.
- Les collectifs notent souvent que le développement des capacités techniques des collectivités locales conditionne la mise en œuvre des politiques d'accès à l'eau. Ce point est très important, en ce qu'il a permis à plusieurs collectifs d'établir des « alliances » de fait avec des partenaires institutionnels (voir « effectivité » ci-dessous).

Les études nationales sont généralement bien informées et suffisamment détaillées pour renforcer la pertinence du projet (en guidant les actions de plaidoyer menées par les collectifs). Toutefois on peut regretter qu'aucune d'entre elles n'aborde de manière explicite la question du droit à l'eau et à l'assainissement en tant que droit humain, et que les aspects liés au genre ne sont pas mentionnés. Ce dernier point est d'autant plus regrettable qu'il influence la cartographie des parties prenantes : si l'on tient compte des aspects genre, alors il faut inclure, parmi les acteurs politiques à influencer, des ministères tels que ceux des droits des femmes, de la santé, du logement, etc. Cela conduit donc à ne pas limiter le plaidoyer aux instances « techniques » telles que les services municipaux. Certains collectifs se sont, en fait, adressés à l'ensemble des parties prenantes, mais cette approche n'était pas reflétée dans les études nationales.

Renforcer la pertinence ?

Alors que le projet était pertinent de manière générale, les éléments ci-dessus conduisent à conclure qu'il aurait pu voir sa pertinence renforcée, en particulier en adoptant les approches suivantes :

- Renforcement des capacités institutionnelles (gestion de projet, gouvernance, capacité de recherche) des collectifs participants, par des financements en cascade. On pourrait envisager, par exemple, d'inclure dans le projet une somme destinée à

des financements de petits projets de recherche ou de plaidoyer. Par exemple, un collectif pourrait présenter une proposition de projet, et recevoir (si elle est acceptée) une enveloppe financière modeste pour mettre en œuvre le projet. Si environ 15% du budget total avait été consacré à de telles enveloppes (soit environ US\$33,000) et si chaque enveloppe avait été limitée à environ US\$5,000, le projet aurait pu financer 6 actions au niveau national, ce qui aurait pu contribuer au renforcement des capacités institutionnelles des collectifs concernés.

- Renforcement de l'approche genre dans l'analyse des enjeux de plaidoyer. Cet élément devrait à l'avenir être inclus dans toutes les activités de recherche et de plaidoyer, y compris pour l'identification des parties prenantes et pour la création éventuelles de coalitions de la société civile, au-delà du secteur « technique » eau et assainissement.
- Renforcement de la communication entre les collectifs, y compris en dehors des ateliers régionaux et autres rencontres entre représentants. L'usage des réseaux sociaux serait une manière efficace et peu coûteuse de renforcer les liens entre collectifs.



Rencontre gouvernement-société civile sur l'accès à l'eau, juin 2015. ©SPONG

(ii) *Efficacité*

Le projet, dans son ensemble, a été efficace en ce que la majorité des activités prévues a été mis en œuvre, quoique souvent avec retard, et les résultats attendus ont été atteints pour l'essentiel. Le niveau d'efficacité dans l'atteinte des résultats était adéquat, compte tenu du fait que le projet était dispersé sur une aire géographique très large et que les budgets consacrés à chacun des pays étaient par conséquent relativement limités. Malgré ce tableau d'ensemble relativement favorable, l'efficacité du projet était variable d'un pays à l'autre, en raison de facteurs externes (tels que l'attitude des autorités vis-à-vis des collectifs, ou les conditions sécuritaires) et de facteurs internes au projet (capacité des collectifs). On notait par exemple que le Partenariat national pour l'eau (Togo) a souffert de dissensions internes et d'obstacles externes à la communication avec les officiels des services techniques et les

décideurs politiques. Au Sénégal, ce sont des changements de personnel au sein du Conseil des ONG pour l'appui au développement qui ont posé le principal défi. Au Mali, la situation de conflit au nord du pays a empêché d'y mener les actions prévues, mais celles-ci ont pu se dérouler dans le sud, qui n'était pas affecté.

Effacité des activités

On peut résumer comme suit le niveau d'efficacité des activités du projet (outre les descriptions plus détaillées du nombre d'activités, des lieux, etc. fournies par le SPONG dans ses rapports) :

Résultat	Activité (résumé)	Efficacité
Développement des capacités	Ateliers de formation et d'échange	<ul style="list-style-type: none"> • Ont formé la base du développement des capacités • Formations appréciées, contribution importante de la Coalition Eau sur le plan technique • Ont assuré la cohésion des représentants des huit pays • Essentiels au renforcement des capacités techniques et à la planification du projet • Ont requis des dépenses élevées, mais unanimement appréciés par les participants.
	Rapport de capitalisation sur le plaidoyer	<ul style="list-style-type: none"> • En lien avec les formations : élément important pour l'apprentissage et le partage d'expérience. • Les exemples donnés, les conseils pratiques, particulièrement appréciés. • Aurait nécessité plus de détails sur la conception et la mise en œuvre d'actions de plaidoyer (comment faire une cartographie des parties prenantes, comment rédiger des communiqués selon le public à toucher, etc.).
	Etudes nationales sur les enjeux de plaidoyer	<ul style="list-style-type: none"> • Utiles, bonnes analyses en général (voir ci-dessus, section « pertinence »). • Certaines études étaient moins détaillées que les autres. • Ne reflètent en général pas les problématiques liées au genre.
	Conduite de plaidoyers communs	<ul style="list-style-type: none"> • Bonnes initiatives, appréciées des participants, mais limitées au niveau international/régional. • Pas assez de coordination des activités au niveau national, sauf pour certains moments particuliers (par exemple, Semaine de l'eau). • La coordination au niveau national a pâti du manque de moyens pour communiquer en temps réel entre les pays, en-dehors des réunions.
Participation aux concertations à divers niveaux	Rencontres de dialogue avec les institutions publiques	<ul style="list-style-type: none"> • Nombreuses réunions, formelles et informelles. Nombreuses réussites sur ce plan : contacts établis avec les ministères techniques ; des candidats aux élections, etc. • Importante contribution à la visibilité des collectifs. • De fait : « alliances » entre collectifs et services officiels, dans certains cas (exemple du Burkina Faso ci-dessus)
	Participation aux espaces nationaux, internationaux, régionaux	<ul style="list-style-type: none"> • Participation a renforcé la visibilité internationale et la crédibilité au niveau national des collectifs participants. • Toutefois, la participation à ces espaces était limitée aux dirigeants des collectifs, presque tous masculins. Peu de priorité donnée aux questions de genre.
Diffusion et partage des	Réseau d'échange entre les collectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne gestion du réseau (par SPONG et Coalition Eau), informations mises à jour régulièrement sur une

connaissances		<p>liste email.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Système efficace pour échanger des documents, des rapports d'activités, etc. Mais peu efficace pour échanger en temps réel (photos pendant les activités, etc.). • Il aurait été préférable pour plusieurs raisons, dont le coût d'accès et les coupures de courant, de se servir plus systématiquement des réseaux sociaux (voir remarque ci-dessous).
	Ateliers à destinations des media	<ul style="list-style-type: none"> • Une des formes d'action les plus efficaces du projet. • De nombreux journalistes ont été sensibilisés au problème du droit à l'eau. • Nombreux articles, clips radio, etc. • Mais couverture médiatique limitée aux capitales et, souvent, à la presse écrite, peu lue quoiqu'influente sur les élites. Peu d'accès aux journalistes locaux (radios communautaires, etc.) pour des raisons de coûts, de logistique et aussi de langue.
	Information du public	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs initiatives efficaces (« caravanes » d'information). • Souvent des occasions de collaboration entre collectifs ONG et collectivités locales, parlementaires, etc. • Limitation en nombre de ces activités, du fait de leur coût relatif.

Le tableau ci-dessus appelle deux remarques complémentaires concernant les activités :

- De manière sans doute imprévue, le projet a, dans certains cas, donné lieu à des alliances d'intérêts entre certains collectifs d'ONG et les services techniques chargés de la gestion des ressources en eau. Au Burkina Faso, par exemple, un fonctionnaire ministériel s'est réjoui auprès de l'évaluateur de la visibilité que le SPONG donnait à l'accès à l'eau, dans la mesure où la société civile influençait ainsi les décideurs politiques (au Burkina, le droit à l'eau a été inscrit dans la Constitution lorsque celle-ci fut amendée en novembre 2015, et un des effets de la visibilité de cette question, et du SPONG, a été d'inciter certains des candidats à consulter le SPONG à son sujet³). D'une manière similaire, le collectif du Niger a pu établir des liens avec un parlementaire influent, contribuant ainsi à la visibilité et à l'influence du collectif.
- On note deux faiblesses, en ce qui concerne la mise en œuvre pratique des activités :
 - Comme mentionné ci-dessus, les questions de genre n'ont pas toujours reçu l'attention nécessaire. Une partie des collectifs (Cameroun, Burkina Faso) a effectivement mis en avant cet aspect, y compris en s'attachant à élargir le cercle des parties prenantes institutionnelles au-delà des seules institutions techniques. Les ministères de la santé, des droits des femmes, du logement (et leurs homologues au niveau des collectivités locales) faisaient partie des interlocuteurs que ces collectifs ont cherché à toucher. Mais dans d'autres pays, la priorité donnée aux aspects genre était plus réduite.⁴
 - La circulation d'information entre les collectifs était insuffisante, souvent pour des raisons de simple logistique. Plusieurs participants à des réunions internationales ont fait remarquer que les échanges lors de ces réunions étaient abondants et riches, lorsque les représentants des collectifs se retrouvaient en personne, mais que les échanges entre deux réunions étaient

³ On ne peut bien entendu attribuer ce succès avec certitude au projet, mais il est hors de doute que les activités du SPONG (marche pour l'eau, approches auprès de décideurs, contacts avec des experts gouvernementaux) y ont apporté une contribution substantielle. Depuis, d'autres collectifs (tels celui du Bénin) ont adopté des techniques similaires pour atteindre cet objectif dans leur pays,

⁴ Le fait que les délégations des collectifs qui participaient aux activités internationales et régionales étaient souvent dirigées par des hommes (et que certaines ne comprenaient pas de femmes) a aussi pu poser un problème d'image.

relativement pauvres. Une raison en était les méthodes de communication choisies, essentiellement une liste email et une section dédiée du site de la Coalition Eau. Ces deux techniques nécessitent un accès internet depuis un ordinateur, ce qui n'est pas la méthode la plus usuelle d'accès à l'internet dans des pays où le réseau électrique est instable et où les connections internet sont relativement onéreuses. La méthode d'accès internet la plus usuelle dans ces pays passe par les smartphones et les applications mobiles des réseaux sociaux, tels Whatsapp. Ceux-ci permettent des échanges immédiats d'informations (photos, textes courts), à un coût modique parce que souvent inclus dans le prix d'un abonnement portable ordinaire. Les deux méthodes (liste email/site internet et réseaux sociaux) sont complémentaires plutôt que concurrentes ; il est vraisemblable que les communications entre collectifs auraient été plus abondantes si les deux avaient été utilisées.

Efficacité dans l'atteinte des résultats selon les indicateurs prévus

On peut évaluer comme suit l'atteinte des résultats envisagés par le document de projet, en fonction des indicateurs proposés dans celui-ci :

- *Résultat 1 : les capacités institutionnelles, l'expertise et la force de proposition des collectifs de la société civile sont renforcées.* Ce résultat a été atteint à un degré satisfaisant, au vu des indicateurs proposés, sur le plan de l'expertise technique, mais moins satisfaisant sur le plan de la capacité de gestion :
 - *Expertise des collectifs.* Il ne fait aucun doute que les représentants des collectifs rencontrés par les évaluateurs témoignaient d'une bonne compréhension des problématiques liées à l'eau et à l'assainissement, y compris en termes d'approche par les droits. Il faut toutefois reconnaître que ces représentants avaient, pour la plupart, déjà travaillé sur ce secteur avant le début du projet – ils ne partaient donc pas d'un niveau de compétence nul. Toutefois, les évaluateurs, au vu des supports pédagogiques présentés, n'ont pas de raison de douter de la qualité des formations qui ont été dispensées pendant le projet.
 - *Capacité de gestion.* L'indicateur sur ce plan mêle connaissances en matière de plaidoyer, structuration associative et mobilisation citoyenne. Si les capacités des collectifs étaient satisfaisantes en matière de plaidoyer et de mobilisation, leur structure et leur mode de gouvernance n'étaient pas toujours clairs. Le SPONG, un des collectifs les plus anciens et les plus structurés, n'était pas en cause, mais d'autres collectifs étaient plus flous (Togo, Sénégal) en termes de suivi des performances et de capacité de gestion de projets.
 - *Stratégies de plaidoyer.* Les divers collectifs semblaient tous avoir une stratégie, mais ils différaient dans le niveau d'élaboration de celle-ci. Il semblait que le principal critère différenciant était l'accès aux décideurs politiques, celui-ci étant clairement plus difficile dans certains pays (Sénégal, Togo).
 - *Actions communes de plaidoyer.* Pour l'essentiel, cet indicateur a été rempli en ce que des collectifs ont agi ensemble dans des espaces de concertations internationaux, et se sont aussi accordés pour mener des actions en parallèle, chacun dans son pays (Journée des toilettes, Semaine de l'eau, etc.). On remarque toutefois qu'il s'agit là d'un niveau relativement élémentaire de coordination, et que les collectifs n'ont pas mené d'action conjointe qui aurait exigé des recherches communes ou une coordination poussée des messages.
- *Résultat 2 : la société civile participe aux processus de décisions et investit les espaces de dialogue et de concertation du secteur.* Ce résultat a également été

largement atteint, quoique de manière sans doute moins structurée que ne le laissaient entendre les indicateurs proposés. En effet, si les contacts entre collectifs et institutions ont été nombreux dans la plupart des pays, ils n'ont pas nécessairement eu lieu dans un cadre de concertation formel.

- *Existence d'un cadre de concertation effectif.* Pour l'essentiel, les collectifs se sont focalisés sur le développement de contacts au niveau techniques avec des experts gouvernementaux, et au niveau politique avec des décideurs. Ceux-ci n'étaient pas aussi formels que le suggère l'intitulé de l'indicateur – ce qui ne signifie pas que les contacts étaient infructueux.
 - *Dialogue au niveau régional et international.* La plupart des collectifs (plus de la moitié, comme prévu par le document de projet) ont été impliqués dans des activités au niveau régional ou international. Le projet a fait bon usage des différents éléments de l'agenda international (COP21, Journées internationales, etc.).
 - *Participation de décideurs.* Plusieurs exemples d'activités ont été donnés, où des décideurs politiques ont participé à des événements à destination du grand public, pour attirer l'attention sur le droit à l'eau. On remarque toutefois que le nombre d'activités impliquant des décideurs locaux ou nationaux était assez réduit (de l'ordre d'une ou deux par an et par pays en moyenne), du fait entre autres du coût de ces activités (telles que par exemple les « caravanes » organisées par le collectif du Niger en coopération avec des autorités locales).
- *Résultat 3 ; Accès amélioré et dynamique à l'information, la diffusion et le partage des connaissances sur les enjeux du secteur.* Ce résultat a été atteint, mais sans doute dans une moindre mesure que les deux autres, ce qui reflète en partie le fait que les indicateurs de ce résultat étaient quelque peu ambitieux.
 - *Echanges d'information entre collectifs.* Comme indiqué dans la discussion des activités, cet indicateur a quelque peu souffert des difficultés logistiques liées à l'échange d'information par email ou sur un site internet. Des échanges par réseaux sociaux (ou par une des nombreuses applications de messagerie accessibles sur smartphone, cryptées et sûres) auraient sans doute été plus dynamiques.
 - *Partenariats entre collectifs et médias.* Cet aspect est sans doute une des réussites du projet, dans la mesure où les collectifs ont su attirer l'attention de journalistes sur les questions liées à l'eau et à l'assainissement. Dans plusieurs pays se sont formés des groupes de journalistes intéressés par ces questions. Le principal défi est que ces journalistes travaillent souvent pour la presse écrite ou la presse en ligne, et non pour des médias communautaires, plus populaires.
 - *Sensibilisation directe des citoyens.* Il était sans doute très ambitieux d'espérer sensibiliser directement un nombre élevé de personnes. Toutefois des événements publics ont bien eu lieu dans la plupart des pays, souvent en partenariat avec des institutions. Le nombre de personnes exposées à ces actions en direction du grand public est difficile à évaluer, de même que l'effet des actions sur ces personnes, faute de suivi.

De manière générale, on peut considérer que le projet a rempli ses objectifs, malgré un niveau d'ambition relativement élevé et malgré les quelques limitations soulevées ci-dessus. Quelques changements mineurs dans la conception du projet – usage de réseaux sociaux, sensibilisation de journalistes de radios communautaires – auraient renforcé l'effectivité du projet, même si celle-ci était déjà satisfaisante.

(iii) Efficience

Le projet était efficace, en ce que les activités ont été menées dans le respect global de l'enveloppe financière prévue et que la gestion des ressources humaines et financières était appropriée. Le projet a abouti à une réelle valeur ajoutée, malgré le risque de « saupoudrage » inhérent à des activités réparties sur huit pays. La gestion du projet était correcte, l'équipe du SPONG était mobilisée et efficace, de sorte que les partenaires des différents pays ont pu gérer leur part du projet sans trop de difficultés (malgré dans certains cas des lenteurs dans les transferts financiers).

Utilisation du budget

Le projet avait un budget opérationnel (hors frais d'évaluation) de US\$225 000 ; il a été prolongé de six mois sans coût supplémentaires, au-delà des 24 mois prévus à l'origine. Les principaux postes de dépenses étaient les suivants :

- Salaires : ceux-ci (salaires des gestionnaires du projet au sein du SPONG) devaient représenter environ 16% du budget d'origine, mais ont finalement dépassé 18% du budget. Cela reste raisonnable. On observe que le SPONG est le seul des huit collectifs qui a reçu des fonds destinés au paiement de salaires.
- Les services contractuels (ateliers, rencontres, études nationales, réunions publiques) ont représenté la part du lion des dépenses (de l'ordre de 63%) ; elles comprenaient l'essentiel des ressources qui ont été transférées aux collectifs, puisque celles-ci prenaient la forme de paiements pour des travaux de recherche, d'organisation d'ateliers, etc. On observe qu'une ventilation plus claire des dépenses aurait contribué à plus de transparence quant à la destination des fonds. Par exemple il aurait été utile de distinguer ce qui, dans le coût d'un atelier ou d'un travail de recherche, correspond à des paiements à des individus (chercheurs, personnels des collectifs). Le budget tel qu'il est présenté manque de précision sur ce point.
- Les voyages et frais de déplacement représentaient environ 18% du budget, ce qui est somme toute raisonnable et reflète le fait que le projet dépendait dans une large mesure pour son efficacité de rencontres physiques entre les participants.

A la date de l'évaluation, les rapports financiers certifiés n'étaient pas encore disponibles, de sorte que les évaluateurs n'ont pas pu vérifier la correspondance entre les dépenses prévues et effectivement effectuées. Toutefois, selon le SPONG, il y avait peu de différences notables entre le budget prévisionnel et celui effectivement mis en œuvre. Dans ces conditions, les évaluateurs concluent que le projet a été mené correctement en termes de gestion financière. Ils regrettent toutefois que les sommes confiées aux collectifs participants étaient relativement difficiles à cerner, puisqu'elles mêlaient des paiements pour des activités et des honoraires. Ils observent aussi que le souci d'équité entre les collectifs, qui animait les gestionnaires, a pu décourager la prise d'initiative par ceux-ci, s'ils savaient qu'ils ne seraient pas compensés financièrement. C'est pourquoi les évaluateurs ont formulé la proposition qu'à l'avenir des



Un ministre visite le stand d'un collectif ONG, Salon de l'Eau, Octobre 2015, Ouagadougou.

Un ministre visite le stand d'un collectif ONG, Salon de l'Eau, Octobre 2015, Ouagadougou.

financements en cascade soient disponibles, à petite échelle, pour encourager les collectifs à concevoir et mener à bien des projets locaux.

Gestion du projet

Le projet a été correctement géré sur le plan administratif et financier, et la collaboration entre le SPONG et la Coalition Eau a contribué à une gestion transparente du projet, y compris aux yeux des collectifs participants, qui étaient correctement informés des budgets et du rythme des dépenses. Ce dernier point mérite d'être souligné car il a contribué à maintenir la confiance entre les collectifs et les gestionnaires : les collectifs étaient traités comme des partenaires à part entière (et à ce titre informés des activités de gestion) et non comme des « prestataires de service ».

On peut observer toutefois qu'une structuration légèrement différente des dépenses (quelques réunions en moins) aurait permis de dégager des fonds pour des financements en cascade, qui auraient pu contribuer à renforcer la pérennité et la résilience des collectifs. Même si une telle approche comporte des risques théoriques de mauvais usages de fonds (et oblige donc le gestionnaire, en l'occurrence SPONG, à faire preuve de vigilance), elle permet aussi de renforcer la capacité de gestion des collectifs, donc à terme leur autonomie.

(iv) Impact

Le projet a clairement eu, sinon un impact unique, du moins des *éléments d'impact* identifiables et raisonnablement attribuables. Ainsi, il a sans doute contribué, dans le prolongement des projets précédemment menés par la Coalition Eau et les collectifs, à faire changer les attitudes au sein de la société civile vis-à-vis de l'accès à l'eau et à l'assainissement, perçus comme des droits et non de simples composantes de l'aide au développement.

Impact sur les collectifs

Il est clair que la perception des huit collectifs selon laquelle ils forment un groupe interdépendant est sortie renforcée du projet. Il est vraisemblable que la cohésion entre les collectifs aura aussi un impact sur la résilience individuelle des collectifs. Il est clair également que la capacité opérationnelle des collectifs a été renforcée, ainsi que leur compréhension des enjeux de l'accès à l'eau et à l'assainissement comme étant des enjeux de droits humains. On note également que le projet a contribué à renforcer la confiance en soi des collectifs en termes de capacité de recherche et en tant que force de plaidoyer. Par exemple, le collectif Béninois (parmi d'autres) ayant fait partie de la délégation officielle du Bénin lors de réunions préparatoires de la Conférence des parties (COP21) de 2015 à Paris, où il était le référent « droit à l'eau », a renforcé à travers ce rôle sa crédibilité et sa visibilité en tant que force de proposition dans ce secteur.

Il est sans doute trop tôt pour estimer l'impact du projet sur les communautés elles-mêmes, dans la mesure où il n'existe pas de mesure précise de la différence éventuelle entre l'accès à l'eau par ces communautés aujourd'hui et la situation qui prévalait voici deux ans. Mais on peut noter que les inégalités entre zones urbaines et zones rurales en matière d'accès à l'eau commencent à constituer, dans plusieurs pays, des sujets de réflexion et de plaidoyer. Au Burkina Faso, par exemple, le collectif a noté trois points qui illustrent cette inégalité :

- Tandis qu'en zone urbaine, le raccordement à un branchement d'eau est gratuit, celui-ci est facturé 130 000 francs CFA (environ US\$250) en zone rurale.
- L'accès à l'eau en zone urbaine est financé en partie en facturant au consommateur des « avances sur consommation », qui en pratique encouragent la consommation et non l'économie.
- Les gouvernements et la société civile ont des conceptions divergentes de ce qui constitue un « accès » à l'eau potable. Dans la bande sahélienne, les gouvernements estiment qu'un ménage a « accès » à de l'eau potable si une borne fontaine (ou autre

source) se trouve à moins de 500m du foyer. Les ONG estiment quant à elles que cette distance ne doit pas excéder 200m pour pouvoir parler « d'accès », et que l'on ne peut parler de « corvée zéro » que si le branchement se trouve à proximité immédiate du foyer.

Des divergences similaires existent sur d'autres aspects de la définition du droit à l'eau, y compris par exemple en matière de tolérance de ce qui constitue une eau potable. Au Mali, au Burkina Faso et au Niger en particulier, le boom minier a réduit la qualité de l'eau des nappes phréatiques, point mis en relief dans les débats entre autorités et société civile. Néanmoins, il est clair que la perception de l'accès à l'eau et à l'assainissement comme étant un droit humain constitue un élément d'impact sur les attitudes des communautés. Sur ce plan, l'action du projet auprès des media et lors d'évènements publics a constitué une contribution notable, en particulier dans un contexte où la notion de droit à l'eau ne reçoit pas la priorité qui lui est due de la part des gouvernements.

Impact sur les décideurs politiques

La constitutionnalisation du droit à l'eau en novembre 2015 au Burkina Faso a représenté une avancée considérable. Même si les parties prenantes reconnaissent que celle-ci doit encore être suivie, pour être effectivement mise en œuvre, par des plans et un cadre législatif formel, la mise en avant du droit à l'eau a clairement contribué à changer les attitudes des décideurs politiques dans ce domaine, comme en témoigne les rencontres entre politiciens et le SPONG – dont certaines ont eu lieu à la demande des décideurs eux-mêmes. Les méthodes de plaidoyer et de campagnes publiques employées par les collectifs (marches pour l'eau, « café-media », participation à des émissions de radio, etc.) ont contribué à rendre la question de l'accès à l'eau plus visible, et à renforcer le rôle des collectifs comme source d'information pour les décideurs politiques.

Au-delà des décideurs de haut niveau, le projet a dans plusieurs pays permis le développement de relations de travail entre les collectifs et des experts gouvernementaux, au niveau de ministères ou de collectivités publiques, ce qui a contribué également à certains changements d'attitude de leur part vis-à-vis du rôle des collectifs : les officiels ont pu constater l'expertise des collectifs, et apprécier la manière dont leur plaidoyer a pu renforcer la priorité que pouvaient accorder les gouvernements aux questions liées à l'accès à l'eau et à l'assainissement.

(v) Pérennité

Dans la mesure où le projet a renforcé les capacités des collectifs, en particulier en matière de capacité de recherche et de proposition sur le droit à l'eau, il a contribué également à renforcer leur pérennité, à travers la visibilité et la crédibilité que ceux-ci ont acquis. Un signe de cette crédibilité acquise largement à travers le projet est que le SPONG et ses partenaires préparent ensemble un nouveau projet destiné à bâtir sur les acquis des deux dernières années. Selon plusieurs collectifs, c'est le projet et le financement du FNUD qui ont permis d'élever le niveau de professionnalisme de l'ensemble des collectifs.

Le projet a mis en place des éléments de pérennité identifiables comme suit :

- Le renforcement des capacités des collectifs a sans doute aussi contribué à leur résilience, sous la forme d'acquis d'expertise technique en matière d'accompagnement communautaire, et peut-être aussi sous la forme d'une certaine visibilité au niveau local, susceptible d'attirer l'attention d'acteurs du développement (qui pourront éventuellement devenir des bailleurs de fonds). Certes, les collectifs sont encore précaires et opèrent dans des pays où l'ensemble de la société civile est fragile. Toutefois, le projet a permis aux collectifs d'atteindre un niveau d'expertise comparable, dans leur secteur, à celui des grandes ONG internationales, comme en a témoigné leur action lors de réunions internationales.

- L'expérience du projet a également permis le renforcement des capacités de certains des collectifs en termes institutionnels, même si cet aspect n'avait pas la même priorité que l'expertise technique. Ainsi par exemple, le SPONG lui-même est devenu plus autonome et efficace dans sa gestion du projet sur le plan financier et sur le plan du suivi au jour le jour. La capacité de réflexion stratégique (et la capacité de traduire les plans stratégiques en actions concrètes) a également progressé, de l'avis de plusieurs représentants de collectifs.

Le projet aurait-il pu être plus pérenne ? On peut penser que l'élément de pérennité aurait été renforcé si les collectifs avaient été en mesure de financer, au moins en partie, un apport en personnel qualifié. La contribution des collectifs aux différents ateliers, travaux de recherche et événements publics a en fait permis, au coup par coup, de financer de modestes honoraires pour des apports ponctuels de la part de professionnels. Toutefois ces apports sont restés réduits, et n'ont guère bénéficié à la capacité institutionnelle des collectifs eux-mêmes. A l'avenir, un élément de financement de petits projets par des collectifs pourrait renforcer cet aspect et donc la pérennité des collectifs bénéficiaires.

VI. Conclusions

On peut synthétiser comme suit les conclusions de l'évaluation, sur la base des constatations et réponses aux questions évaluatives présentées au chapitre précédent.

(i) Le projet était pertinent parce que fondé sur une analyse solide des besoins. Il a aussi bénéficié d'une excellente expertise technique dans le domaine de l'accès à l'eau et à l'assainissement. La stratégie, fondée sur une approche par les droits, a aussi contribué à la pertinence du projet.

(ii) Le projet aurait bénéficié d'une approche qui aurait mieux renforcé la résilience des collectifs. Des financements en cascade de petits projets auraient permis de renforcer les capacités des collectifs, non seulement en termes techniques mais aussi en termes de gestion de projet et de gouvernance.

(iii) Le projet était effectif, en particulier du fait des contacts développés entre les collectifs et les autorités locales et les media. Les collectifs ont renforcé leur crédibilité auprès des autorités, et sensibilisé les media, dans la plupart des pays. Ces acquis ont permis d'attirer l'attention des décideurs politiques et de développer des « alliances » de fait entre institutions et société civile.

(iv) L'essentiel des résultats escomptés a été atteint. Le projet a été plus efficace en termes de développement des capacités des collectifs qu'en termes de sensibilisation du grand public – ce qui représentait sans doute un objectif trop ambitieux.

(v) Le projet n'a pas suffisamment insisté sur l'égalité de genre et sur l'équité dans l'accès à l'eau et à l'assainissement. Tandis que ces éléments étaient soulevés correctement dans la documentation, les collectifs n'ont pas toujours inclus dans leur plaidoyer les parties prenantes concernées par les droits des femmes, en particulier.

(vi) Le projet était correctement géré et a représenté un bon usage des ressources disponibles. Malgré l'éparpillement inévitable sur 8 pays, le projet a réussi à mobiliser les collectifs de la société civile de la plupart des pays, contribuant à des avancées notables en matière de reconnaissance du droit à l'eau. Le suivi administratif et financier était transparent.

(vii) Les actions de plaidoyer ont contribué à des éléments substantiels d'impact. Dans plusieurs pays, les décideurs politiques ont pris position publiquement en faveur d'actions concernant le droit à l'eau, et ont pris des engagements quant à sa mise en œuvre. La sensibilisation des media a aussi contribué à une meilleure couverture de ce secteur, au moins par la presse nationale.

(viii) Le projet a contribué à renforcer la crédibilité et la résilience des collectifs, renforçant ainsi leur pérennité. Le financement du FNUD a contribué à renforcer les capacités des collectifs, et leur permet à présent d'envisager de nouveaux projets de manière plus autonome.

VII. Recommandations

Ces recommandations dérivent des conclusions de l'évaluation.

(i) Le SPONG et ses partenaires devraient développer un projet conjoint renforçant les acquis du présent projet. Ce projet devrait, comme le précédent, inclure des actions de plaidoyer mais aussi mieux mettre en avant les aspects genres et l'équité entre populations rurales et urbaines. Le projet devrait aussi poursuivre le travail auprès des media

(ii) Le SPONG et ses partenaires devraient renforcer l'aspect genre de leur plaidoyer. Cela devrait inclure un travail suivi avec des organisations de femmes et avec des institutions chargées des droits des femmes. Il conviendrait également que les collectifs s'organisent de manière à augmenter la proportion de femmes dans leurs instances dirigeantes.

(iii) Le SPONG et ses partenaires devraient renforcer la recherche et la coordination des stratégies nationales de plaidoyer auprès des autorités gouvernementales. La crédibilité acquise par les collectifs pourrait servir de base à une telle stratégie, dont l'objectif serait de bâtir sur les acquis des plaidoyers passés, et de tirer parti des alliances de fait entre la société civile et les institutions chargées de la gestion des ressources en eau.

(iv) Un nouveau projet devrait donner la priorité au renforcement de la pérennité des collectifs. Il est recommandé en particulier que les collectifs mettent en avant la possibilité de financements de petits projets par des collectifs, afin de renforcer leur capacité stratégique et leur expérience de la gestion.

Annexe 1 : questions évaluatives

Critères CAD	Questions d'évaluation	Sous-questions
Pertinence	Dans quelle mesure le projet tel qu'établi et mis en œuvre par le bénéficiaire a-t-il répondu aux spécificités du contexte et aux besoins des bénéficiaires aux niveaux local et national?	<ul style="list-style-type: none"> • Au regard du contexte, les objectifs du projet étaient-ils en adéquation avec les priorités et les besoins pressentis pour un développement démocratique? • La préférence aurait-elle dû être donnée à une autre stratégie que celle appliquée, afin de mieux répondre à ces besoins, priorités, contexte? Pourquoi? • Les risques ont-ils été bien identifiés? Dans quelles mesures les stratégies établies étaient-elles appropriées pour faire face aux risques identifiés? Le projet était-il excessivement risqué ?
Efficacité	Dans quelle mesure le projet, tel que mis en œuvre, était en mesure d'atteindre les objectifs et résultats fixés?	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure les objectifs du projet ont-ils été atteints? • Dans quelle mesure le projet a-t-il été mis en œuvre en accordance avec le document de projet? • Les activités choisies étaient-elles appropriées pour atteindre les objectifs fixés? • Qu'est ce qui a été accompli par le projet? Dans les situations où le résultat prévu initialement dans le document de projet n'a pu être obtenu, quelles en sont les raisons?
Efficiences	Dans quelle proportion la relation entre les ressources déployées et les impacts obtenus est-elle raisonnable ?	<ul style="list-style-type: none"> • La proportion entre l'effort fourni et les résultats obtenus était-elle raisonnable? • Les dispositions institutionnelles étaient-elles en faveur de l'obtention de résultats et de la responsabilisation du projet? • Le budget a-t-il été conçu et mis en œuvre de façon à atteindre les objectifs du projet?
Impact	Dans quelle mesure le projet a-t-il permis la mise en place de pratiques et de mécanismes soutenant le rôle actif des jeunes dans les processus politiques ?	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure la réalisation des objectifs et résultats a-t-elle eu un impact sur le problème spécifique visé par le projet? • Les bénéficiaires ciblés ont-ils ressenti un impact tangible? A-t-il été positif ou négatif ? • Dans quelle mesure le projet a-t-il provoqué des changements et effets, positifs ou négatifs, prévus ou imprévus, sur la démocratisation? • Est-il vraisemblable que le projet agisse comme un catalyseur? Comment ? Pourquoi ? Quels exemples?
Durabilité	Dans quelle mesure le projet tel qu'établi et mis en œuvre a-t-il créé ce qui vraisemblablement constituera un élan continu en faveur de l'exercice des droits et de la démocratisation?	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure le projet a-t-il mis en place des mécanismes et des réflexes qui continueront à alimenter l'impact perçu par les évaluateurs? • Les parties prenantes sont-elles motivées et capables de poursuivre les activités du projet par elles-mêmes?
La valeur ajoutée du FNUD	Qu'est-ce que le FNUD a accompli via ce projet qui n'aurait pu être accompli via un autre projet, une autre source de financement ou d'autres agences exécutrices (gouvernement, ONG, etc.) ?	<ul style="list-style-type: none"> • Qu'est-ce que le FNUD a accompli via ce projet qui n'aurait pu être accompli via un autre projet, une autre source de financement ou d'autres agences exécutrices (gouvernement, ONG, etc.) ? • Est-ce que la structure du projet ainsi que ses modalités de mise en œuvre mettent à profit les avantages comparatifs du FNUD, notamment sa priorité explicite sur les questions de démocratisation?

Annexe 2 : documents examinés

Documents généraux

- Burkina Faso, Plan de réduction de la pauvreté, 2011
- Manuel pratique pour la réalisation des droits humains à l'eau et à l'assainissement, Rapporteuse spéciale sur le droit à l'eau, 2011
- The Right to Water, Factsheet No 35, *Office of the High Commissioner on Human Rights*, 2010
- Facilité africaine de l'eau : partenariat SONEB-ONEA, 2014
- Association africaine de l'eau, Lettre d'Information, décembre 2015
- Media électroniques : www.afrik.com; www.burkina24.com

Documents de projet

- UDF-RAF-12-485 Document de projet
- UDF-IVC-11-417 Rapport à mi-parcours
- UDF-IVC-11-417 PO Note
- Compte-rendu rencontre annuelle collectif et institutions (Mauritanie)
- Rapport rencontres collectifs nationaux
- Rapport information des journalistes (Mauritanie)
- Rapport atelier journalistes (Cameroun)
- Rapport atelier dialogue (Burkina Faso)
- Etude enjeux de plaidoyer (Burkina Faso)
- Rapports financiers 2 et 3

Annexe 3 : personnes rencontrées

Institution	Prénom et Nom	Fonction
Ouagadougou, 6 juin		
SPONG	Roukiattou Ouédraogo	Chargée de communication/plaidoyer
	Sylvestre Tiemtoré	Coordinateur
Savane FM	Charles Bako	Journaliste
Musée de l'Eau	Alassane Samoura	Directeur
Eau Vive	Yolande Bavala Yantio	Coordinatrice
IRC	Yacine Sanou	
Association Varena	Joseph Marie Dabiré	
	Dieudonné Lankoande	Journaliste/personne ressource
Refletafrigue.net	Olivier Iboudu	Journaliste
Ouaga FM	Frank Aristide Gbagueti	Journaliste
Water Aid	Célestin Pouya	Analyste Politique
Ouagadougou, 7 juin		
Réseau AME (Cameroun)	Beaudelin Nouegang*	Secrétaire Permanent
Groupe Pivot (Mali)	Ousmane Touré*	Président
Tenmiya (Mauritanie)	Mohamed Tourad*	Directeur
CONGAD (Sénégal)	Amacodou Diouf*	Président du Conseil d'administration
PNE (Togo)	Abdoulaye Traoré-Zakari*	Président
Direction générale des Ressources en eau	Stanislas Ngoncou	Directeur adjoint
Niamey, 8 juin		
CCOAD	Abdou Lokoko	Président
CCOAD	Djibo Moumouni*	Bénévole (participant à une caravane)
Chambre régionale des ONG, Tilabéri	Mohamed Amoukou*	Organisateur d'une caravane, 2015
Cotonou, 8-9 juin		
CANEA (PNE-Benin)	Arnauld Adjagodo	Point focal du projet
Ministère de la Santé, Inspection Générale	Achille Kangni	Membre, Comité directeur du Partenariat mondial eau-assainissement
PNE	Rachel Arayek	Membre du collectif ONG
DCAM Bethesda	Raoul Akindes	Membre du collectif ONG
MCDI	Zita Tomety	Membre du collectif ONG
EAA	Justine Godonou	Membre du collectif ONG
PROTOS	Blanche Blakassi	Membre du collectif ONG
RJBEA	Alain Tossonon	Journaliste
CANEA	André Zogo	Membre du collectif ONG
EAA	Edmond Attakin	Membre du collectif ONG
Niamey, 9 juin		
Assemblée nationale	El Hadj Abaka*	Député
Coalition Eau (Paris)	Kristel Malègue*	Coordinatrice
Ouagadougou, 10 juin		
SPONG	Sylvestre Tiemtoré	Débriefing
	Roukiattou Ouédraogo	

NB : une astérisque * indique les personnes interviewées par téléphone.

Annexe 4 : Liste des acronymes

ANEW	African Civil Society Network on Water and Sanitation)
BAD	Banque africaine de développement
COP	Conférences des parties
FNUD	Fonds des Nations Unies pour la démocratie
NGO	Non-governmental organization
ODD	Objectifs de développement durable
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
ONU	Organisation des Nations Unies
PN-AEPA	Politique nationale pour l’approvisionnement en eau potable et l’assainissement
PNHAT	Politique nationale d’hygiène et d’assainissement pour le Togo
SPONG	Secrétariat permanent des organisations non-gouvernementales
UNDEF	United Nations Democracy Fund
WASH	Water, hygiene and sanitation